

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cyr-sur-Mer

Par arrêté n° **2025.10.691** en date du **14/10/2025**, Monsieur le Maire de Saint-Cyr-sur-Mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui régit le droit des sols sur l'ensemble du territoire communal. Les principaux objectifs Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sont les suivants :

- **Protéger et valoriser le cadre de vie**, tant du patrimoine bâti que du patrimoine agricole, naturel et la biodiversité par l'application des principes de Développement Durable,
- **Développer l'éco-mobilité** valorisant les modes doux, les transports collectifs et le Pôle d'Echange Multimodal,
- **Favoriser l'économie locale, agricole, artisanale et les activités innovantes et préserver les attraits touristiques de la Commune**, station balnéaire offrant des espaces agricoles et naturels remarquables,
- **Préserver les formes urbaines existantes** conformes à l'image de la Commune et à la qualité de vie pour ses habitants,
- **Actualiser le règlement du Plan Local d'Urbanisme** tenant compte d'une meilleure protection de l'Environnement, d'une préservation accrue des espaces et précisant les destinations des constructions admises.

Par décision n° E25000063/83 en date du 22 juillet 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon a désigné, en qualité de **Commissaire Enquêteur, Monsieur Michel RIQUET**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

L'enquête publique sur le projet de Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cyr-sur-Mer se déroulera pendant une durée de trente-et-un (31) jours consécutifs à partir du **mercredi 12 novembre 2025 à 08h00 jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00 inclus**.

Le siège de l'enquête publique est l'Hôtel de Ville de Saint-Cyr-sur-Mer, à l'adresse suivante :

Place d'Estienne d'Orves - 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Téléphone : 04.94.26.26.22 - **Courriel :** mairie@saintcyrsurmer.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- **En version papier :** à la Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place d'Estienne d'Orves - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.
- **En version dématérialisée :** sur le site internet à l'adresse suivante : www.saintcyrsurmer.fr – onglet « La Ville » - rubrique « Urbanisme » - partie « Enquête Publique ».

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête publique,
- Par voie électronique via l'adresse électronique : enquetepubliqueplu@saintcyrsurmer.fr
- Par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur et envoyé au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place d'Estienne d'Orves - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, au siège de l'enquête, aux dates et horaires de permanences suivants :

- **Le mercredi 12 novembre 2025 de 08h00 à 12h00**
- **Le mardi 25 novembre 2025 de 15h00 à 19h00**
- **Le samedi 29 novembre 2025 de 08h00 à 12h00**
- **Le mardi 02 décembre 2025 de 15h00 à 19h00**
- **Le vendredi 12 décembre 2025 de 13h30 à 17h00**

Le commissaire enquêteur pourra éventuellement décider d'organiser une réunion d'informations et d'échanges avec le public.

A l'expiration du délai d'enquête, à savoir le 12 décembre 2025 à 17h00, le registre d'enquête publique sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos et signé par lui-même.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la « Maison de l'Urbanisme » - 10, Place du Lavoisier – Avenue de Tauroentum – et à la Préfecture du Var, ainsi que sur le site internet de la commune : www.saintcyrsurmer.fr – onglet « La Ville » - rubrique « Urbanisme » - partie « Enquête Publique ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver la Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Toute information peut être demandée auprès de la mairie de Saint-Cyr-sur-Mer (Hôtel de Ville – Place d'Estienne d'Orves – 83270 SAINT-CYR-SUR-MER ou au 04.94.26.26.22) ou par courrier électronique à mairie@saintcyrsurmer.fr

Le présent avis est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le Département du Var et affiché à la Mairie et sur les panneaux d'affichage en usage